



Conseil d'administration

347^e session, Genève, 13-23 mars 2023

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 14 mars 2023

Original: anglais

Neuvième question à l'ordre du jour

Nomination du Commissaire aux comptes (2024-2027)

Objet du document

Dans le présent document, le Conseil d'administration est invité à nommer le Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 79^e et 80^e exercices, la nomination prenant effet le 1^{er} avril 2024 pour une période de quatre ans (voir le projet de décision au paragraphe 5).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Amélioration du rôle moteur et de la gouvernance de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Nomination du Commissaire aux comptes.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: [GB.343/PFA/7](#).

1. À sa 343^e session (novembre 2021), le Conseil d'administration a approuvé les dispositions relatives à la nomination du Commissaire aux comptes pour 2024-2027¹, qui prévoyaient notamment la constitution d'un jury de sélection chargé d'examiner les candidatures, y compris les offres techniques et financières, et de présenter une recommandation au Conseil d'administration.
2. La composition du jury de sélection constitué aux fins de la nomination du Commissaire aux comptes pour 2024-2027 était la suivante:
 - Gouvernements: M^{me} Alison Durbin, Australie, représentant le groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC), Présidente
 - M. Aniefiok Etim Essah, Nigéria, représentant le groupe de l'Afrique
 - M^{me} María Dolores Genaro Moya, Espagne, représentant l'Europe et l'Asie centrale
 - M. Germán Proffen, Argentine, représentant le Groupe des Amériques (GRUA)
 - Employeurs: M. Blaise Matthey, Suisse
 - M. Pierre Vincensini, Organisation internationale des employeurs (OIE)
 - Travailleurs: M^{me} Annette Mpundu Chipeleme, Zambie
 - M. Magnús M. Norddahl, Islande
3. Conformément au calendrier et aux dates clés du processus de sélection approuvés par le Conseil d'administration, tous les États Membres ont été invités à proposer des candidatures. Onze candidats ont ainsi été proposés, auxquels ont été adressés, par l'intermédiaire du système d'adjudication en ligne de l'OIT, des demandes de candidatures détaillées, accompagnées des documents de l'OIT pertinents pour la procédure de nomination. Au final, huit dossiers officiels de candidature ont été reçus; le Comité consultatif de contrôle indépendant a procédé à leur évaluation technique et a remis son rapport au jury de sélection. Celui-ci s'est réuni en novembre 2022 et a retenu trois candidats à inviter à des entretiens, lesquels ont eu lieu en janvier 2023.
4. On trouvera le compte rendu des travaux du jury de sélection ainsi que les recommandations formulées par celui-ci dans son rapport, annexé au présent document.

► **Projet de décision**

5. **Eu égard au processus de sélection décrit dans le document GB.343/PFA/7 et sur la recommandation unanime du jury de sélection, le Conseil d'administration décide de nommer le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde aux fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT pour les 79^e et 80^e exercices, à compter du 1^{er} avril 2024 pour une période de quatre ans.**

¹ GB.343/PFA/7.

► Annexe

Rapport du jury de sélection constitué aux fins de la nomination du Commissaire aux comptes de l'Organisation internationale du Travail (2024-2027)

Huit dossiers officiels de candidature avaient été reçus au 30 juin 2022, date limite fixée à cette fin dans les dispositions approuvées en vue de la nomination du Commissaire aux comptes de l'OIT.

Les 4 et 9 novembre, le jury de sélection (le jury) s'est réuni pour passer en revue les candidatures et établir une liste restreinte de trois candidats à inviter à un entretien. Il a examiné le résumé de chaque candidature établi par le Chef auditeur interne de l'OIT, l'évaluation technique soumise par le Comité consultatif de contrôle indépendant et les offres financières et techniques détaillées des candidats.

Le jury fait observer que les dispositions énoncées dans le document GB.343/PFA/7 limitaient à trois le nombre de candidats à inviter à un entretien. Cette limitation, fixée sans rien savoir du nombre ou de la qualité des candidatures qui seraient reçues ni de leur représentativité sur le plan géographique, a privé le jury de la possibilité d'inviter à un entretien tous les candidats susceptibles d'être qualifiés. Le jury estime que cette limitation devrait être reconsidérée lors des futurs processus de sélection.

Pour parvenir à une décision quant aux candidats à inviter à un entretien, les membres du jury ont longuement délibéré, en gardant à l'esprit la nécessité claire de sélectionner le candidat le plus compétent. Dans ce contexte, ils se sont intéressés en premier lieu à l'expertise technique des candidats avant d'examiner leurs offres financières respectives.

Le jury a également pris en considération la diversité régionale pour établir la liste restreinte de candidats à inviter à un entretien. Pour favoriser la prise en compte de cet aspect à l'avenir, le jury propose que l'exigence associée au deuxième critère selon laquelle les candidats doivent maîtriser l'anglais et au moins une autre langue officielle de l'OIT soit reconsidérée afin de déterminer si une telle maîtrise est réellement nécessaire pour l'exercice des fonctions de Commissaire aux comptes.

Sur la base des discussions et de l'évaluation menées au cours de ses deux réunions, le jury a présélectionné les trois candidats ci-après (liste établie selon l'ordre alphabétique des pays concernés):

- Le Bureau du vérificateur général du Canada
- Le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde
- Le Bureau national d'audit du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Ces trois candidats se sont rendus à Genève le 23 janvier 2023 pour un entretien avec les membres du jury. Ils ont été invités à présenter oralement leur offre, à répondre à des questions concernant des aspects précis de celle-ci, les domaines de risque potentiels, la composition de leur équipe et leurs méthodes de travail, puis à expliquer en quoi leur expertise serait particulièrement intéressante eu égard aux besoins et à l'environnement opérationnel propres à l'OIT.

Le jury a été impressionné par la qualité et le contenu des exposés de tous les candidats. Chacun d'eux a démontré que son organisation avait une compréhension claire de l'étendue des tâches à effectuer, de la nature tripartite de l'OIT, de la capacité technique nécessaire pour fournir à l'OIT des services de vérification extérieure des comptes, et des principaux risques et défis auxquels celle-ci devait faire face.

En raison des qualités solides que possédait chaque candidat, la tâche du jury n'a pas été facile et il lui a fallu beaucoup de temps pour déterminer, moyennant une analyse systématique et objective, lequel d'entre eux recommander au Conseil d'administration pour les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT.

Bien que très proches sur le plan qualitatif, les offres divergeaient fortement sur le plan financier. Le jury a décidé d'en écarter une qui était nettement plus chère que les autres sans que la qualité des prestations justifie une telle différence de prix.

Les membres du jury ont ensuite centré leurs délibérations sur les deux candidats restants, notamment sur le rapport qualité-prix de leurs offres respectives. Après une discussion approfondie, ils sont parvenus à un consensus et ont décidé à l'unanimité de recommander le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde.

Le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde a clairement expliqué comment il entendait collaborer avec l'OIT pour l'aider à atteindre ses objectifs stratégiques, sans jamais se départir de l'indépendance et de l'esprit critique nécessaires à l'exercice de ses fonctions de Commissaire aux comptes. Le jury a en outre estimé que ses explications concernant l'utilisation proposée de l'analyse des données, des profils de risques et du contrôle par sondage étaient particulièrement intéressantes.

Le jury a pris note de l'expérience acquise par le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde dans le domaine pertinent auprès d'autres institutions du système des Nations Unies. Ce candidat a par ailleurs montré lors de son exposé qu'il avait déployé des efforts considérables pour préparer l'entretien et se familiariser avec l'OIT et son environnement opérationnel.

Le Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde n'a encore jamais exercé les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OIT, ce qui, de l'avis du jury, lui permettra de poser un regard neuf sur ce rôle. Le jury est convaincu que ce candidat possède la capacité technique et le sens de l'engagement nécessaires pour s'acquitter de sa mission en tenant pleinement compte du fonctionnement et de la structure de gouvernance uniques de l'OIT.

Le jury a fondé cette conviction en particulier sur l'attachement manifeste du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde à l'apprentissage et au développement institutionnels ainsi qu'à la formation de base et au perfectionnement professionnel de sa propre équipe, et sur sa philosophie générale en tant qu'organisation axée sur la connaissance.